

Tableau 2 Notifications à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) de projets de Règlement de la Commission européenne (CE) concernant l'approbation des substances actives, affectant potentiellement les produits horticoles, conformément au règlement (CE) 1107/2009 et modifiant le règlement (UE) 540/2011

Substance active	Substance clé*	Statut de la substance active	Publication	lien
Bifénazate		renouvellement de l'approbation de la substance	24/01/2022	lien
Bifénazate		renouvellement de l'approbation de la substance	28/01/2022	lien

**Sont considérées comme substances actives clés les substances actives utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.*